

Annexe E

Rapport 2015 de la commission technique

Durant l'année 2015, la commission technique s'est rencontrée à deux reprises.

Durant ces séances, nous avons débattu des sujets suivants :

Etat sanitaire :

Yves Jacquet nous a informé des différents cas de loque dans le canton de Fribourg.

Feu bactérien :

- En 2015, le feu bactérien a fait quelques dégâts dans le canton de Fribourg mais sans grande conséquence. Aucune autorisation pour traiter les arbres aux antibiotiques n'a été délivrée au printemps 2015 sur le canton de Fribourg, ce qui est une bonne chose pour l'apiculture. Les mesures d'interdiction de déplacer les colonies restent en vigueur mis à part dans la Broye et la Veveyse qui sont en limite avec le canton de Vaud qui n'a pas d'interdiction de déplacement et ces districts n'ont pas eu de cas de feu bactérien en 2015.

Produits phytosanitaires :

- Pas de grands problèmes de pertes de colonies connus, dûs à l'usage de produits phytosanitaires du moins dans le canton de Fribourg, mis à part un cas en Gruyère où un traitement sur rumex a eu lieu et un apiculteur a contacté Grangeneuve vu que le traitement sur dents-de-lion en fleurs est interdit. Selon discussion entre Grangeneuve et l'entreprise qui a fait le traitement, le champ traité n'était pas en fleurs.
Un deuxième cas a eu lieu à Dirlaret, où un apiculteur a perdu des colonies au printemps. Des analyses ont été effectuées, mais celles-ci n'ont rien données.
- L'interdiction, pour l'agriculture, de semer des semences traitées aux néonicotinoïde devrait être maintenue malgré que le moratoire touche à sa fin, selon le service phytosanitaire cantonal.
- A noter que l'agriculture fait de grands efforts afin de semer des mélanges mellifères dans nos campagnes. Plusieurs mélanges de fleurs sont mis sur le marché, espérons que cela porte ses fruits.
- Le service phytosanitaire cantonal est chargé de faire paraître des articles dans les journaux agricoles afin de mettre en garde les agriculteurs des dangers de traitement phytosanitaires sur des fleurs.

Un grand merci aux membres de la commission technique, Messieurs André Chassot, Dominique Ruggli, Yves Jaquet, Beat Andrey et et Raphaël Monney pour leur dévouement tout au long de l'année.

Serge Jemmely
Président commission technique